

NOTES

EX TUA CASTITATE (*Confessions* IV, II, 3) ADULESCENS... VALDE CASTUS (*Ibid*, IV, III, 6)

Augustin, candidat à un concours de poésie, eut à refuser les services d'un haruspice qui, par la pratique de son art et moyennant argent, lui assurait le couronnement ; il avoue cependant, à cette occasion, devant Dieu : *sed hoc quoque malum non ex tua castitate repudiaui, deus cordis mei* (IV, 2, 3). D'ailleurs au cours de ces années d'égarement religieux, l'astrologie ne laissait pas de le fasciner : ni les avertissements de Vindicianus ne purent l'en dissuader, ni ceux de son jeune ami Nébridius, *adulescens ualde bonus et ualde castus* (IV, 3, 6)...

Les notes qui suivent tenteront de cerner le sens de *castitas* et de *castus* dans ces deux passages des *Confessions*. Remarquons d'abord que le jeune Adéodat rectifierait au besoin l'inattention du lecteur moderne : *Quomodo, inquit, castus potest esse qui ab illicito tantum concubitu abstinens sese, caeteris peccatis non desinit inquirari ? Ille est uere castus, qui Deum attendit et ad ipsum solum se tenet.* (De beata uita, III, 18) : justement fier de son fils, Augustin a tenu à transcrire la réflexion telle quelle (*Quae uerba pueri sicut dicta erant, cum conscribi mihi placuisset...* (*ibid*)).

Les commentateurs ont bien noté¹, à propos du dégoût d'Augustin pour les pratiques magiques, que le manichéisme lui interdisait toute immolation ; c'est pour ce motif qu'il aurait refusé la proposition de l'haruspice et non pas « ex tua castitate ». Les traducteurs n'en sont pas moins embarrassés pour traduire l'expression. Arnaud d'Andilly écrivait : « Mais, ô Dieu de mon cœur, ce ne fut pas par un désir chaste de vous plaire que je rejetay ce mal et ce crime... » ; P. de Labriolle sous une forme plus subtile : « Mais ce ne fut pas en m'inspirant de la pureté que vous aimez, ô Dieu de mon cœur, que je répudiai ce crime... » ; et plus sobrement, le Père de Mondadon : « Cette mauvaise action pourtant, je ne la répudiais pas, ô Dieu de mon cœur, par chaste fidélité envers toi... »². Faut-il soupçonner, sous ces différentes traductions,

1. Cf. J. GIBB and W. MONTGOMERY, *The Confessions of Augustine*, Cambridge, 1927, p. 81, n. 5 ; I. CAPELLO, *S. Aurelii Augustini Confessionum libri XIII*, Marietti, s. d. (1948), p. 92, n. 5.

2. Cf. ARNAUD D'ANDILLY, *Les Confessions de S. Augustin traduites en françois*, nouvelle édition, Bruxelles, 1675, p. 98 ; P. DE LABRIOLLE, *Saint Augustin, Confessions, livres I-VIII*, septième édition revue et corrigée, Paris, Les Belles-Lettres, 1956, p. 68 ; L. DE MONDADON, *Saint Augustin, Confessions*, Paris, Ed. de Flore, s.d. (1947), p. 65. Voyez encore O. TESSIER, *Les Confessions*, Quarta edizione coretta, Società editrice internazionale, s.d. (1958), p. 93 : « non per quella illibatezza oh'è conforme al tuo volere... » ; A.-C. VEGA, *Obras de San Agustín, tomo II, las Confesiones*, tercera edición (4a del autor), Madrid, Biblioteca de autores cristianos, 1955, p. 189 : « no fué por amor puro hacia tí... » ; J. BERNHART, *Augustinus, Confessiones, Bekenntnisse*, München, Kösel-Verlag, s.d. (1955) ; p. 143 : « Allein auch diese Schlechtigkeit habe ich nicht aus heiliger Scheu vor Dir zurückgewiesen... », traduction qui a l'avantage à nos yeux d'insister sur le caractère religieux et sacré de cette *castitas*.

une hésitation, raisonnée ou non, à poser la *castitas* en Dieu ? Augustin le fait cependant en des formules qui n'ont rien d'ambigu : *Ergo castifiaat nos sicut et ipse castus est ; sed ille castus aeternitate, nos casti fide...* (In Epistolam Johannis, Tract., IV, 2, 9)³ ; *Castitas autem nullius participatione casta est, sed eius participatione sunt casta quaecumque casta sunt. Quae utique in Deo est, ubi est etiam illa sapientia...* (De Genesi ad litteram liber imperfectus, 16, 57). Aussi bien, a-t-on pris garde à l'antéposition du possessif dans l'expression *ex tua castitate* ? Dans la forte unité syntaxique ainsi constituée, le possessif mis en relief insiste sur l'appartenance : en l'espèce, il fait de la *castitas* une qualité propre à Dieu. Si nous voyons juste, les locutions périphrastiques ou prépositives que nous proposons les traducteurs sont non seulement insuffisantes mais fautives⁴. Dans les lignes suivantes d'ailleurs, Augustin, citant le psaume 7227, évoque le thème biblique de la prostitution aux idoles : *Talibus enim figmentis suspirans anima nonne fornicatur abs te...* Il nous semble que cette fornication de l'âme qui s'embourbe dans les pratiques superstitieuses fait antithèse à la *castitas* divine. Seule la *castitas* de Dieu, qui a pour effet dans l'âme la pureté de la foi aurait pu permettre à Augustin d'éviter la superstition qui « sacrifie aux démons ». Malheureusement le mot français « chasteté » a perdu ses harmoniques spécifiquement religieuses ; si l'on ne peut songer à l'appliquer à Dieu, du moins ne faut-il pas que sa pauvreté nous cache la richesse du mot latin. Faute de mieux, nous proposerions de traduire : « Mais ce ne fut pas par l'effet de ta Sainteté que je répudiai ce mal, ô Dieu de mon cœur... »

Ces remarques contribueront-elles à éclairer le cas de Nébridius, *adolescens ualde bonus et ualde castus* ? Ce n'est pas évident, car au livre IX des *Confessions*, Augustin rendra hommage à la chasteté de Nébridius : *castitate perfecta atque continentia seruientem in Africa apud suos* (IX, 3, 6)⁵ : il se pourrait donc qu'au livre IV l'épithète lui soit venue sous la plume pour caractériser le jeune homme, sans autre motif. Mais peut-être l'emploi de *castus*⁶ en ce passage est-il moins artificiel qu'il n'y paraît. Nous sommes toujours dans le récit des égarements religieux : Augustin l'indique clairement en 3, 4 ; l'astrologie le fascine par ses apparences scientifiques : *quod quasi nullum eis esset sacrificium et nullae preces ad aliquem spiritum ob diuinationem dirigerentur*. Et cependant la doctrine chrétienne, logique avec ses principes, la condamne : *Quod tamen christiana et uera pietas consequenter repellit et damnat* ; Nébridius a su s'en préserver, *inridens totum illud diuinationis genus* (3, 6) : son ironie à l'égard de toutes ces sortes de divinations préserve son âme, la garde dans une attitude religieuse vraie, pure de toute scorie superstitieuse : il reste *castus*. Un texte de la *Cité de Dieu* mettra en évidence la connexion que nous voyons entre *castus* et *inridens totum illud diuinationis genus* : *...ut uidelicet homo castus et ab artium magicarum sceleribus alienus eos patronos adhibeat...* (De ciu. Dei, VIII, 18). Au livre VII des *Confessions* sera raconté l'épisode de Firminus qui arracha définitivement Augus-

3. P. AGAËSSE traduit : « Il (le Fils) nous rend donc purs comme lui aussi est pur : mais lui est pur de toute éternité, nous, nous sommes purs par la foi ; » (Saint Augustin, *Commentaire de la première épître de S. Jean*, Sources chrétiennes, n° 75, 1961, p. 239).

4. A ma connaissance, seul A. Sizoo attribue la *castitas* à Dieu et traduit sans ambiguïté : « Maar ook dit kwaad wees ik niet van mij tongevolge van Uw reinheid, o Gods mijns harten. » (*Augustinus' Belijdenissen*, Delft, Meinema, s.d. (1948), p. 62) ; il est difficile de se prononcer sur la traduction de J. TRABUCCO : « par amour de votre pureté » (*Saint Augustin, les Confessions*, I, p. 119, Paris, Garnier, s.d. (1937), et sur celle de G. COMÈS : « poussé par votre chaste amour » (*Les Confessions de saint Augustin*, Paris, Lechlèreux, s.d. (1941), p. 77).

5. Le couple *castitas-continentia* n'est peut-être pas lui-même exempt de difficulté ; on peut cependant tenir pour assuré qu'Augustin parle ici de la chasteté de mœurs de Nébridius devenu catholique.

6. Sans préjuger des chances d'authenticité de *castus* attesté par plusieurs manuscrits, nous pensons que *castus* s'explique suffisamment pour infirmer la remarque de ГИРЬ-МОИЩОВСКИЙ : « The reading 'cautus' might seem more relevant to his attitude here. » (*op. cit.*, p. 85, n. 1).

tin aux prestiges illusoire de l'astrologie : *mathematicorum fallaces diuinationes et inopia deliramenta* (VII, 6, 8), ce que n'avaient pu faire Vindicianus et Nébridius : *peruicaciae meae, qua oblectatus sum Vindiciano acuto seni et Nebridio adulescenti mirabilis animae*, (VII, 6, 8). Puis, au livre X, résumant les égarements évoqués ci-dessus, Augustin écrira : *Sane me iam theatra non rapiunt, nec curo nosse transitus siderum, nec anima mea umquam responsa quaesiuit umbrarum ; omnia sacrilega sacramenta detestor... Sed obsecro te per regem nostrum et patriam Hierusalem simplicem, castam, ut quemadmodum a me longe est ista consensus, ita sit semper longe aique longius*. (X, 35, 56). L'emploi de *casta*, dans ce contexte, nous semble encore remarquable.

Nul n'ignore les rapports de *castus* et *castitas* avec la religion et ses rites ; mais y est-on suffisamment attentif dans l'interprétation de tel ou tel texte ?

Goulven MADEC, A. A.
Études augustiniennes.

SERO TE AMAVI (*Confessions*, X, xxvii, 38)

Ce passage justement célèbre est un des meilleurs exemples du lyrisme de saint Augustin dans les *Confessions*. Pour la commodité de l'exposé, transcrivons-le ainsi :

1. *Sērō te amāvī,*
2. *pulchritūdo tam antiq̄ua et tam nōua,*
3. *sērō te amāvī.*
4. *Et ecce intus ēras et ego foris*
5. *et ibi te quaerēbam*
6. *et in ista formōsa, quae fecisti, deformis inruēbam.*
7. *mēcum ēras, et tēcum non eram.*
8. *ēa me tenēbant lōnge a te,*
9. *quae si in te non ēssent, non ēssent.*
10. *Vocāsti et clamāsti et rupisti surditātem mēam,*
11. *coruscāsti, splendūisti et fugāsti caecitātem mēam,*
12. *fragrāsti, et dāsti spīritum et anhēlo tibi,*
13. *gustāvi et esūrio et sītio,*
14. *letigīsti me, et exārsti in pācem tūam.*

Bien tard je t'ai aimée,
ô beauté si ancienne et si nouvelle,
bien tard je t'ai aimée !